



ADMINISTRATION
1545 Chevroux

Greffe municipal + Contrôle des habitants
Tél. 026 667 10 05
Fax 026 667 24 21
E-mail admin@chevroux.ch
www.chevroux.ch

Bourse communale + Bureau du port
Tél. 026 667 10 11
Fax 026 667 24 21
E-mail bourse@chevroux.ch
port@chevroux.ch

AU CONSEIL GENERAL
DE CHEVROUX
M. Charles-Edouard Bonny -
Président
Rue du Lac 12
1545 Chevroux

Chevroux, le 12 novembre 2020

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 06 / 2020

Demande de crédit pour la réfection du ponton de baignade

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique

Le 13 décembre 2010 le Conseil général de Chevroux a accepté un crédit de CHF. 230'000.-, préavis 09 / 2010, pour la construction d'un ponton de 420 m² pour la baignade.

Fort apprécié par les utilisateurs, ce ponton attire non seulement les touristes, mais nombre de Chevrotins et personnes de la région.

2. Situation

Ce ponton construit avec un plancher en chêne se détériore malheureusement rapidement ; à plusieurs reprises nous avons dû, ces dernières années, intervenir pour remplacer une partie de planches atteintes de pourriture.

Il est impératif que nous assurions une sécurité matérielle, afin d'éviter que des personnes ne se blessent (rupture de planches, échines, etc...).

Au vu de l'urgence et des frais récurrents occasionnés, la Municipalité estime qu'il est grand temps de changer l'entier du plancher en chêne et d'une partie de la poutraison, en ajoutant des poutres intermédiaires pour renforcer l'entier du plancher.

./..

3. Coûts

3.1	Fourniture pour remplacement du ponton actuel	CHF.	40'796.45
3.2	Renforcement entre les axes	CHF.	4'310.00
3.3	Cales de distance longitudinales	CHF.	1'086.75
3.4	Délimitage des lames en usine (partie arrondie du ponton) + transport	CHF.	4'510.00
3.5	Pose	CHF.	36'650.00
3.6	Divers & imprévus (env. 5%)	CHF.	4'568.80
	Sous-total hors TVA	CHF.	91'922.00
	TVA 7.7%	CHF.	7'078.00
	Total TTC	CHF.	99'000.00

4. Programme prévisionnel

Ces travaux seront effectués dans la période de février à avril 2021.
La sécurisation du secteur sera faite par la commune.

5. Conclusions

La Municipalité propose au Conseil général, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Chevroux :

- vu le préavis municipal n° 06 / 2020 relatif à la demande de crédit de construction pour la réfection du ponton de baignade ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à rénover le ponton de baignade pour un montant de CHF 99'000.- TTC, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ;
- de financer ce montant par les fonds disponibles en trésorerie, ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ;
- d'amortir le montant de CHF 99'000.- TTC dont à déduire la récupération de la TVA sur une durée de 10 ans.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Jean Daniel Curchod



La Secrétaire :



Sylviane Cattin